

Chantal de Singly

Décision indépendante, décision juste

NEMESIS , INDEPENDANCE MEDICALE et DECISION MEDICALE JUSTE

Philip Roth a nommé son dernier roman, Némésis. Le philosophe, Ivan Ilitch, avait aussi écrit un de ses essais sous le titre de Némésis médicale. On se souvient que Némésis dans la mythologie grecque est Fille d'Océan, la déesse de la juste colère des dieux. Les Romains l'associent à l'indignation devant un avantage injuste. C'est Némésis qui dénonce et punit celui qui s'écarte de ce qui est juste.

Nous rêvons d'un monde juste, où les décisions prises le soient à bon escient pour le bien de l'humanité et nous espérons que si ce n'est pas le cas, Némésis viendra venger ceux qui ont subi l'injustice.

Dans ce débat, autour de l'indépendance médicale, nous allons être portés à défendre l'idée que l'indépendance des médecins assure des décisions médicales justes pour les personnes soignées. Mais peut-on dire que l'indépendance de nos jugements en garantit la justesse ? Qu'en est-il réellement concernant les décisions médicales ?

### **Indépendance médicale et décision juste pour la personne soignée**

Qu'entend-on par décision médicale juste ? Une décision qui répond, en fonction de l'état de l'art de la médecine, et dans une organisation sociale donnée (le système de santé du pays) au besoin de soins de la personne malade ou mal portante de la manière la plus adaptée possible. Cela suppose que le médecin puisse mobiliser en toute liberté toute l'information scientifique disponible et que les conditions d'accès du patient aux traitements soient garanties. Cela suppose aussi que la personne soignée puisse être éclairée et consente aux soins. Cette dernière condition s'est progressivement imposée dans la pratique de soins et la loi de démocratie sanitaire du 4 mars 2002 marque très clairement un changement important de ce point de vue dans la relation soignant/soigné.

Ces trois conditions, mobilisation de l'information scientifique en toute liberté, accès aux traitements pour les patients et consentement éclairé de la personne soignée appellent-elles une notion d'indépendance médicale ?

La première condition renvoie à la capacité du médecin de réunir de l'expertise scientifique indiscutable ; c'est à ce niveau qu'apparaît la notion d'indépendance du médecin à l'égard de pressions venant notamment de groupes industriels et c'est cette pression qui exige de l'information indépendante par des experts sans lien d'intérêt avec ces groupes industriels. Pour autant le médecin, si indépendant soit-il d'intérêts industriels est de fait dépendant d'une information objective et sans lien avec ces intérêts.



*1ère Journée Internationale  
de l'Indépendance Médicale*



La deuxième condition, l'accès effectif pour le patient aux traitements rend le médecin dépendant dans sa prescription de la disponibilité des médicaments ou des plateaux techniques ou des soins spécialisés qu'il requiert. Dans ce cas aussi le médecin apparaît donc dépendant, en l'occurrence d'une organisation des soins qui lui permettra ou pas d'adresser son patient vers les soins qu'il estime nécessaires.



Quant à la troisième condition, le consentement éclairé du patient, elle renvoie très clairement à la dépendance du médecin à l'égard de la personne qu'il soigne. Que les médecins aient à résister comme ils le disent parfois aux pressions de patients « consommateurs »... Certes, mais ils doivent aussi prendre en compte ce que disent les personnes qui les consultent et ont un avis à donner sur ce que le médecin leur propose. Cette troisième condition exprime le fait que dans nos sociétés, les individus ne doivent pas abandonner le pouvoir sur eux-mêmes, y compris dans une relation d'infériorité. Inversement, jusqu'à la fin du XXème siècle, pour que le médecin soit indépendant complètement vis-à-vis du malade, on présupposait que le malade n'avait pas son mot à dire, il était considéré « comme un enfant » ; au nom de son bien de son intérêt il devait signer en quelque sorte un chèque en blanc.

#### **Inter et multi dépendances et qualité du jugement médical**

Si le médecin est dépendant – de la qualité d'une information scientifique produite sans conflits d'intérêt, des ressources du système de santé, de l'avis de la personne qu'il soigne – la qualité de son jugement est-elle en cause ? C'est moins d'une dépendance que de multi dépendance ou d'interdépendance qu'il s'agit. Le médecin est confronté à des points de vue différents, points de vue qu'il doit prendre en compte ; en ce sens il est dépendant de ces points de vue. Pour autant c'est dans la pluralité de ces points de vue qu'il lui appartient de construire son jugement et de le mettre en œuvre dans la relation à la personne qu'il prend en charge. De ce jugement il rend compte de manière autonome au patient qui accepte ou refuse ses conclusions ; le médecin comme le patient sont, sauf cas particuliers pour le patient, des personnes autonomes et responsables qui chacune assument leurs actes. De son jugement le médecin pourra être amené à en rendre compte devant ses pairs, devant l'ordre des médecins, il pourra être amené aussi à en rendre compte devant le juge si ses actes sont contestés. Mais quand il en rendra compte il s'agira de ses décisions qu'il aura prises librement dans cette situation de pluralité de dépendance qui s'impose à lui. N'est-ce donc pas la pluralité des dépendances qui donne au médecin ce champ dont il a besoin pour agir au service des personnes qu'il soigne ?

Dans « Némésis médicale » Ivan Ilitch dénonce un monde où les individus seraient dépendants et désarmés face au pouvoir d'une médecine sacralisée, où ils seraient expropriés de leur décision sur leur santé. Cet essai publié en 1975 met en cause une médecine omnipotente qui aurait perdu le respect de la personne humaine, le respect de son autonomie et de sa capacité de jugement. Ce n'est pas cette médecine-là dont nous débattons aujourd'hui en parlant d'indépendance, c'est au contraire une médecine portée par des hommes et des femmes qui recherchent une voie exigeante par laquelle ils resteront en capacité de décider ce qui est juste et bien avec et pour le patient.

*1ère Journée Internationale  
de l'Indépendance Médicale*



Et pour répondre aux questions posées par le docteur Philippe de Chazournes

- 1- *L'indépendance dans le champ de la santé est-t-il un concept utopique?*

Le champ de la santé est fait de liens multiples, d'interdépendances nombreuses, c'est la pluralité des dépendances qui permet aux médecins et aux patients de construire leur propre jugement. C'est l'autonomie qu'il faut revendiquer et la garantir n'est pas utopique



- 2- *Au travers de votre propre expérience et vos fonctions constatez-vous, depuis 10 ans une évolution des comportements p/r à ce concept ?*

Dans une société qui norme les pratiques et demande des comptes sur le respect de ces normes (évaluations, protocoles, références etc ) les médecins voient leurs pratiques plus encadrées . Ils peuvent vivre ces normes comme des limites à leur indépendance. Mais ils peuvent aussi les considérer comme des balises à l'intérieur desquelles il leur revient d'exercer leur jugement avec justesse. En ce sens ces normes, pour autant qu'elles soient effectivement construites avec toutes les garanties nécessaires sur le plan scientifique ne viennent pas limiter l'autonomie du médecin à bien décider.

Il faut ajouter que l'attention au risque de conflits d'intérêt est maintenant présente dans tous les champs de la société et notamment en matière de santé ; la loi de décembre 2011 sur les agences sanitaires est un pas important qui vient confirmer cette évolution. Il reste évidemment à la respecter.

- 3- *Que pensez-vous de l'organisation d'une telle journée sur l'indépendance médicale ? »*

C'est une très excellente initiative : il est indispensable de débattre sur la manière dont nous voyons l'indépendance médicale pour lui donner la place que nous considérons juste dans notre système de santé, dans notre société.

1ère Journée Internationale  
de l'Indépendance Médicale

